

## Syndicat National de la DGFIP FORCE OUVRIERE Section de l'Avevron

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr http://www.fo-dqfip-sd.fr/012/

## Déclaration liminaire du 07 février 2024

M le Président,

Avez-vous déjà utilisé les services publics ? À en croire la poursuite du démantèlement du réseau de la DDFIP en Aveyron que vous menez depuis votre arrivée et dans la continuité de vos prédécesseurs, on peut en douter sérieusement.

Or, M le Président, une très grande partie de la population française ne peut se passer des services publics en général et des Finances publiques en particulier. Le rapport aux services publics est un rapport de classes sociales. À nos guichets se présentent beaucoup de personnes en situation précaire, abandonnées du numérique, victimes d'illectronisme. D'autres sont également perdues pour corriger une déclaration, déclarer des biens immobiliers, débloquer une situation particulière comme après une saisie bancaire ou sur salaire.

Le NRP et la poursuite de la politique de destruction de notre réseau que vous menez en Aveyron est une atteinte aux citoyens aveyronnais, à notre territoire, à la cohésion sociale, au consentement à l'impôt, à l'égalité, en somme une atteinte à la République.

La DGFIP est la deuxième administration civile de l'État. Notre administration est régulièrement réduite par les médias à ses missions les plus visibles et caricaturée, mais nous sommes une des dernières administrations présente sur les territoires quand d'autres sont parties depuis bien longtemps. On traite de tout à nos guichets, à nos accueils, de la facture de cantine aux successions. La DGFIP accompagne tous les citoyens français à chacune des étapes de leurs vies. La DGFIP est au cœur de l'ensemble des politiques publiques. L'engagement et la conscience professionnelle des agents est le dernier rempart pour ne pas exclure toute une partie de la population.

Malgré cela, vous n'hésitez pas aujourd'hui à sortir de votre chapeau de magicien les Maisons France Services pour justifier la FERMETURE simple et définitive de l'accueil fiscal de proximité à Saint-Affrique et Espalion. Sur les 4 agents concernés 3 vont partir à la retraite et 1 demanderait une mutation. Vous anticipez même sur le résultat du mouvement national en supprimant son emploi lors du précédent CSAL. Si on lui souhaite bien évidemment d'obtenir sa mutation, l'agent a dû apprécier de mesurer toute la considération que vous portez à lui et à sa mission. Ces suppressions d'emplois vont une fois de plus continuer à rendre notre département encore moins attractif.

M le Président, comme vos prédécesseurs, vous allez nous expliquer que vous gérez une situation. Nous vous répondons d'ores et déjà que ce sont vous et vos prédécesseurs qui créez ces manques et mettez tout en œuvre pour supprimer nos missions. Qui a fait le choix d'affecter des agents proches du départ à la retraite sur ces postes d'accueil alors qu'on aurait pu pérenniser ces missions? Ces agents auraient pu continuer leurs missions et soutenir à distance des services sinistrés comme le SDIF. Vous avez fait d'autres choix bien mal intentionnés. Sur la fiche de poste du directeur adjoint, il est écrit que le candidat doit avoir un « fort potentiel à conduire les changements ». À cette lecture, on se dit que les agents et notre réseau n'ont pas fini d'être malmenés !!!

Tout cela a trait à de la **maltraitance** tant pour les usagers que pour les agents. Quand vous proposez que nos services abandonnent l'accueil fiscal pour le faire assurer par les agents des **Maisons France Service**, mais quel mépris incroyable pour les agents qui assuraient ce service avec compétence et dévouement. C'est un signal fort que vous donnez à votre réseau. Les agents ne servent à rien et leur travail peut être partiellement fait par les collectivités locales, mais sans nos compétences et notre savoir-faire.

A priori, M le Président, vous n'avez pas bien saisi les engagements de Services Publics + par lesquels le gouvernement a fait de la qualité et de l'efficacité des services rendus aux Français une priorité en souhaitant des services publics « plus proches, plus simples et plus efficaces ». Pour ce qui concerne la DDFIP de l'Aveyron, on va à grands pas vers les engagements de Services Publics Moins.



Une proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale le 30 novembre 2023 porte sur la réouverture des accueils physiques dans les services publics. La proposition de loi vise à garantir un accueil physique, et pas uniquement un accès numérique, pour les usagers des services publics. Les députés qui portent cette loi considèrent que la numérisation des services publics conduit à des ruptures d'accès aux droits pour une partie des usagers. Le texte pose que « Nul ne peut se voir contraint à recourir à des procédures dématérialisées dans ses relations avec l'administration ». Il prévoit également que l'administration « assure à chaque étape de toute démarche administrative, la possibilité pour tout usager de demander un traitement par courrier de ses démarches, et d'être reçu et pris en charge dans un délai raisonnable par une personne physique ».

Puisque c'est la saison où « On se dit tout » M le Président, FO-DGFIP 12 continue de condamner tant les suppressions d'emplois que l'abandon de nos missions. Recevoir des usagers à nos guichets pour leur expliquer que le mieux que l'on puisse faire pour eux c'est de leur prendre un rdv téléphonique ou de les renvoyer vers une Maison France Service parce que le service de proximité a été supprimé, c'est tout simplement lamentable et proprement scandaleux. C'est déjà l'expérience que font les agents de l'antenne du SIE de Rodez. Ils nous disent « avoir honte ».

Les dérives du tout numérique sont catastrophiques. Les agents sont démotivés, se sentent méprisés, ne trouvent plus toujours de sens à leur travail et redoutent fortement leur avenir professionnel. Les restructurations se poursuivent et laissent des services surchargés et durablement déstabilisés.

## FO-DGFIP continue à revendiquer :

- l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois
- un recrutement d'agents titulaires à la hauteur des besoins d'un service public de qualité
- des revalorisations pour tous
- le refus d'une rémunération au mérite

